

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

YVES GUYOT

La répartition des industries en Belgique

Journal de la société statistique de Paris, tome 48 (1907), p. 182-185

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1907__48__182_0

© Société de statistique de Paris, 1907, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

LA RÉPARTITION DES INDUSTRIES EN BELGIQUE (1)

Pour la Belgique, je prends mes renseignements dans le *Recensement général des industries et des métiers* (analyse des volumes IV et V). M. L. March en a fait déjà, en 1902, à la Société de statistique, une analyse à laquelle j'emprunte ce début :

I. — DÉFINITION DE L'ENTREPRISE

La principale unité du recensement belge est l'*entreprise* industrielle, mais la définition de l'entreprise est un peu différente de celle adoptée en France pour l'*établissement*, lors du recensement de 1896.

En France, l'établissement est défini par un groupe de personnes travaillant en commun, par le nom ou la raison sociale, par l'existence d'un siège dans une localité déterminée. Un établissement peut comprendre, par exemple, une filature et un tissage réunis sous la direction d'un même patron, dans une même localité. Pour les auteurs de la statistique belge, le tissage et la filature rassemblés dans un même bâtiment ou dans des bâtiments contigus constituent une entreprise multiple ou complexe comprenant deux divisions d'entreprise ou deux exploitations. Si un industriel possède des établissements non contigus, dans différentes parties d'une ville ou du pays, on compte autant d'entreprises distinctes.

Nombre d'entreprises et du personnel

On comptait en Belgique au mois d'octobre 1896 (non compris les ateliers de l'État) :

326 089 entreprises en activité,
11 306 entreprises en chômage (soit 3,3 %).

Les 326 089 entreprises et divisions d'entreprises en activité se répartissaient de la façon suivante :

- 1° 231 420, soit 70,97 %, entreprises exploitées par des patrons ou des sociétés;
- 2° 94 334, soit 28,93 %, entreprises appartenant à l'industrie à domicile;
- 3° 335, soit 0,10 installations louées par des ouvriers dans des ateliers publics (2).

1. Voir la « Répartition des industries aux États-Unis et en France », dans les numéros d'avril et de mai 1907, p. 109 et 137.

2. On appelle ainsi les établissements où des ouvriers travaillant à façon, soit seuls, soit avec des membres de leur famille ou des ouvriers salariés, trouvent à louer une place et le plus souvent de la force motrice.

La population occupée dans les industries et métiers compte 1 102 000 personnes.

Les employeurs fabriquant dans leurs établissements sont au nombre de.	232 500
— faisant fabriquer au dehors.	5 400
Total.	237 900 ou 21 %
Nombre des salariés	864 200 ou 79 %

Les salariés se répartissent de la manière suivante :

a) Directeurs, gérants, ingénieurs, surveillants, employés.	39 100
b) Ouvriers d'usines, ateliers, mines, etc.	671 600
c) Ouvriers travaillant à domicile	101 100
d) Intermédiaires de l'industrie à domicile.	1 300
e) Membres de la famille des exploitants employés comme ouvriers.	50 600
f) Ouvriers travaillant en ateliers publics	366

Les entreprises exploitées par des particuliers ou des sociétés de personnes sont au nombre de 324 000 ; celles exploitées par des sociétés par actions sont au nombre de 2 000.

L'analyse du recensement fait deux catégories :

1 ^o Industrie proprement dite : a) Entreprises individuelles ou exploitées par des sociétés de fait ou en nom collectif.	229 400 ou 99,13	} 100
b) Sociétés par actions et coopératives.	2 000 — 0,87	
2 ^o Industrie en domicile ou en ateliers publics, entreprises individuelles ou sociétés de personnes	94 600 — 99,99	} 100
Sociétés coopératives.	8 — 0,01	

Dans les deux groupes d'industrie, la presque totalité des entreprises sont individuelles ou constituées en association de fait ou de personnes.

Le nombre des sociétés par actions est de 1 854, mais elles emploient 278 200 salariés sur 664 000 (1), soit 41,90 % du total des ouvriers de l'industrie proprement dite.

Si on défalque l'industrie houillère, dont presque tous les ouvriers sont occupés par des sociétés par actions, ce nombre tombe à 164 000 sur 547 000.

L'industrie minière (fond et surface réunis) occupe 115 800 ouvriers dont 97,48 % occupés par des sociétés par actions.

Nous trouvons ensuite, en ce qui concerne les industries dont les entreprises en sociétés par actions occupent entre 75 et 100 % du personnel ouvrier total, les renseignements suivants :

Entreprises en sociétés par actions	Nombre d'ouvriers	Rapport pour cent au personnel total
Filatures de lin.	13 300	97,21
Puddledage et laminage	11 700	93,37
Verreries à vitre	9 700	77,19
Ateliers de construction de matériel de chemins de fer	8 200	93,92
Gobeletteries, cristalleries.	7 800	91,35
Chemins de fer (exploitation et voie et travaux réunis).	5 600	99,68
Fabriques de zinc.	4 990	91,08
Acéries.	4 400	94,58
Chemins de fer vicinaux, tramways.	2 700	98,63
Fours à coke.	2 300	98,09
Usines à gaz (y compris les services extérieurs).	2 100	88,63

1. Ce chiffre est un peu au-dessous de celui donné ci-dessus.

Il y a ensuite huit industries au-dessous de 2 000 et au-dessus de 1 000 ouvriers, trois au-dessus de 500, six au-dessus de 100.

On parle beaucoup des sociétés coopératives de production belges. Elles sont au nombre de 167 et n'occupent que 2 100 ouvriers dont 660 dans la boulangerie et 611 dans des entreprises de chargement et de déchargement. Ces dernières sont en réalité des sociétés commerciales de travail.

Dans l'industrie proprement dite, non compris l'industrie à domicile et en ateliers publics, on compte, sur 231 420 entreprises et divisions d'entreprises, 160 400, soit 69,32 %, plus des deux-tiers appartenant à la très petite industrie. Dans 142 500, un ou plusieurs chefs d'établissement travaillent sans l'aide d'aucun ouvrier, membre ou non de leur famille.

Dans 17 800 entreprises et divisions d'entreprises (7,71 %), un chef d'établissement ou plusieurs chefs d'établissement associés travaillent avec un ou plusieurs membres de leur famille, très généralement leurs enfants.

Sur les 231 400 entreprises et divisions d'entreprises, il n'y en a que 70 900, soit moins du tiers, qui occupent au moins un ouvrier proprement dit.

II. — GRANDES ET PETITES INDUSTRIES

Il est difficile de trouver pour la petite industrie un critérium qui convienne à toutes les branches de fabrication : un moulin à farine comptant 7 ou 8 ouvriers n'appartient plus à la petite industrie, tandis qu'un tissage n'occupant qu'une dizaine d'ouvriers doit y être rangé.

La direction du recensement belge a pris comme critérium empirique le chiffre de 4 ouvriers et au-dessous : 55 000 entreprises (soit 23,76 %) ou le quart de l'ensemble des entreprises occupant au moins 1 ouvrier sont dans ce cas. Elles représentent un total de 96 000 ouvriers, soit en moyenne moins de 2 ouvriers par entreprise ou division d'entreprise.

Les couturiers, tailleurs, cordonniers, menuisiers, charpentiers, boulangers, maréchaux ferrants, serruriers-poêliers, maçons, peintres, charrons, couvreurs, plombiers, lingères, modistes, etc., tous ces métiers rentrent dans la petite industrie et même, pour une forte proportion, dans la très petite industrie.

En Belgique, on compte dans la moyenne industrie les établissements occupant inclusivement de 5 à 49 ouvriers ; ils sont au nombre de 13 830, soit 6 % de l'ensemble ; ils représentent 173 060 ouvriers, soit en moyenne 12,5 par établissement ou 26 % de l'ensemble des ouvriers.

La moyenne industrie comprend les entreprises de maçonnerie, de brasseries et malteries, de construction, de menuiserie et de charpente, de confection pour vêtements de femmes, de carrières, de fonderies et d'ateliers de constructions métalliques, etc.

De 50 à 499 ouvriers la grande industrie compte 2 000 établissements, représentant une population ouvrière de 295 000, soit 146 ouvriers par entreprise ou division d'entreprise. Sur un total de 664 000 ouvriers, occupés dans l'industrie proprement dite, il y en a donc 295 000, soit 44 %, occupés dans la grande industrie.

Dans l'industrie houillère, sur 115 800 ouvriers, il y en a 86 000 faisant partie de ce groupe de la grande industrie. Si on le défalque, on trouve 209 000 ouvriers, qui représentent 142 ouvriers par entreprise et 35,78 % de l'ensemble des ouvriers.

Ces grandes entreprises comprennent le même genre d'industries que nous avons trouvé aux États-Unis et en France : métallurgie et constructions métalliques, filatures.

La très grande industrie comprend 133 établissements comptant plus de 500 ouvriers, soit un total de 100 000 ouvriers, ou 15 % de l'ensemble des ouvriers. Sur ce chiffre, 30 000, près du tiers, appartiennent à 46 mines de houille, 8 600 à 7 filatures de lin, 6 300 à 9 fabriques de fer, 5 000 à 6 verreries à vitres, 5 000 à 2 go-beleteries et cristalleries.

Sur 100 ouvriers, il y en a 44 occupés dans la grande industrie et 15 dans la très grande industrie, soit 59 sur 100.

En unifiant par supputation les entreprises multiples, le rapport arrive au résultat suivant (p. 23) :

	Nombre réel des entreprises		Nombre d'ouvriers	
		au lieu de		au lieu de
Très petite et petite industrie (0, 1, 2, 3, 4 ouv.).	211 700	215 400	92 000	95 900
Moyenne industrie (15 à 49 ouv.)	13 000	13 800	162 000	172 700
Grande industrie (50 à 499 ouv.).	1 456	2 000	250 000	295 000
Très grande industrie (500 ouv. et plus)	184	133	160 000	100 000

Il y aurait ainsi 24 %, soit le quart de l'ensemble des ouvriers occupés dans la très grande industrie.

Cela tient au caractère de l'industrie de la Belgique : mines, constructions métalliques, filatures et tissages.

Voici comment se classe cette population :

Chefs d'établissement.	232 500
Directeurs et employés	37 800
Membres de la famille des chefs d'établissement	34 400
Entreprises à domicile	87 200
Ateliers publics	330
	<u>392 230</u>
Ouvriers de l'industrie proprement dite	664 000
— à domicile.	14 000
	<u>678 000</u>

J'ai mis dans le même groupe que les chefs d'établissement, les directeurs, contre-maitres, employés, parce que les ouvriers considèrent que leurs intérêts sont distincts des leurs.

Nous avons donc d'un côté 71 % de salariés contre 29 % de chefs d'établissement et employés, soit un peu plus de 3 salariés pour 1 chef d'établissement.

La très petite industrie représente plus de	70 %
La petite industrie (4 ouvriers et au-dessous).	23 %
	<u>93 %</u>

Il faut y ajouter l'industrie à domicile. La grande industrie n'a donc pas plus étouffé la petite en Belgique qu'elle ne l'a étouffée aux États-Unis et en France.

Les faits ne ratifient, dans aucun de ces trois pays, la théorie de la concentration des industries émise par Karl Marx.

YVES GUYOT.